

PROTOCOLE INTERNAT 2026-2027

A DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES INTERNES

« L'internat est une possibilité offerte aux élèves. Il ne doit pas être considéré comme une prestation à la carte. Son fonctionnement impose des règles de vie collective et suppose une attitude responsable de la part des élèves internes : respect d'autrui (camarades et adultes), respect des biens (publics, collectifs ou particuliers) ».

1. MODALITES D'ACCUEIL EN SEMAINE

- ✓ Les sorties sont autorisées de la dernière heure de cours de la journée jusqu'à 18h00 du lundi au vendredi. **Les élèves qui terminent à 18h n'ont pas la possibilité de sortir du lycée et doivent se rendre directement à l'internat pour l'appel en chambre.**
- ✓ Les absences ou retards éventuels doivent être signalé au plus vite à la vie scolaire à l'adresse mail suivante : vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr
- ✓ La présence à tous les repas est obligatoire.
- ✓ Les élèves internes ont la possibilité de s'externer en semaine à raison **d'une fois par semaine** avec une autorisation parentale.
- ✓ Les élèves internes peuvent participer à des activités sportives et culturelles en dehors de l'établissement au maximum **deux fois par semaine**. L'élève doit informer le bureau de la vie scolaire de son absence et demander à ce qu'un plateau repas lui soit réservé **avant 15h le jour de l'activité**. En cas d'oubli, l'élève risque de ne pas avoir de repas réservé.
- ✓ Pour les repas du midi, la réservation des repas est obligatoire même pour les internes.

2. MODALITE D'ACCUEIL LE DIMANCHE SOIR

- ✓ L'accueil des élèves internes le dimanche soir se fait par le portail de la cour (*chemin de la citadelle*) **de 19h30 à 22h**.
- ✓ Aucune restauration n'est proposée le dimanche soir. Les élèves qui arrivent **avant 20h30** ont la possibilité de ramener leur repas et de manger dans la cafeteria du lycée.
- ✓ Tout changement dans la date ou l'heure d'arrivée d'un élève doit être signalé à la vie scolaire par écrit ou par mail (vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr) **au plus tard le vendredi avant 10h**.
- ✓ Tout empêchement de dernière minute pour réintégrer l'internat doit être signalé par téléphone (03.84.34.17.00) **à partir de 20h puis confirmé par écrit**.

3. QUI CONTACTER ?

- ✓ Pour toute absence relative à l'internat, merci de contacter la vie scolaire à l'adresse mail suivante : vie-scolaire1.0390027t@ac-besancon.fr ou par téléphone au : 03.84.34.17.00
- ✓ Pour toutes question relative à l'internat, merci de contacter Mme BOUILLET à l'adresse mail suivante : sarah.bouillet@ac-besancon.fr